



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Collectivités
Territoriales et de
l'Environnement

Douai , le 10 février 2014

Compte-rendu de la CSS pour l'établissement NYRSTAR à Auby

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : vendredi 6 décembre 2013
Participants :

Représentants de l'administration

- Madame JUHEL, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Douai
- Madame NADOLNY, Sous-Préfecture de Douai
- Monsieur SANTERRE, DREAL
- Madame CIGLIANA, DDTM
- Monsieur FALEMPE, SDIS
- Monsieur JABLOWSKI, S3PI

Représentants de Nyrstar

- Monsieur BRASSART, Directeur général
- Monsieur RICOUART, Technicien environnement
- Monsieur VIJAUDON, Directeur des Ressources Humaines -
- Madame SAINGENEST
- Monsieur VASSEUR
- Monsieur ANDRE, Responsable QHSE
- Monsieur SADKI, membre du CHSCT
- Monsieur THERY, membre du CHSCT
- Monsieur DUTILLEUL, membre du CHSCT

Représentants des collectivités

- Monsieur MENSION, Maire de Raimbeaucourt
- Monsieur CONTART, Conseiller municipal d'Auby

Représentants des associations et riverains

- Monsieur LESPAGNOL, riverain
- Monsieur CLAMAGIRAND, riverain
- Madame HAVEZ, EDA
- Monsieur SALVINO, AADE
- Madame ROMAIN, Umicore
-

Présentation des CSS

Monsieur SANTERRE indique que le décret de février 2012, complété par la circulaire du 15 novembre 2012, prévoit de remplacer les CLIS et les CLIC par des Commissions de Suivi de Site (CSS) dans une logique de simplification administrative. Comme pour les CLIC, les missions des CSS sont de :

- créer un cadre d'échange sur les actions menées par les exploitants des installations classées pour prévenir les risques technologiques et, dans le cadre de la CSS, les risques chroniques ;
- suivre l'activité des installations classées ;
- promouvoir l'information du public.

En outre, la CSS sert de cadre pour mener une concertation préalable à une enquête publique. Elle est également consultée sur l'étude d'impact relative aux installations de stockage de déchets.

Pour le fonctionnement de la CSS, un bureau composé d'un président et d'un représentant de chaque collège est créé. Le bureau doit se concerter avant les réunions plénières pour fixer l'ordre du jour. Trois membres de bureau peuvent décider de la tenue d'une réunion. La durée de mandat des membres passe de trois à cinq ans.

Par ailleurs, tous les collèges bénéficient désormais du même poids dans la prise de décision. La règle du plus petit commun multiple a été appliquée. Ainsi, le collège Administrations de l'État est affecté d'un capital de 60 voix par membre, 84 voix par membre pour le collège Élus, 70 voix par membre pour le collège Riverains, 70 voix par membre pour le collège Exploitants, 105 voix par membre pour le collège Salariés et 60 voix par personne qualifiée.

Les cinq collèges composant la CSS (Administrations de l'État, Élus, Riverains, Exploitants et Salariés) doivent se réunir une fois par an minimum. Il est désormais possible d'ouvrir les réunions CSS au public (il conviendra d'informer le S3PI) ainsi que d'associer des personnalités qualifiées et d'entendre ponctuellement des experts.

Désignation du président et des membres du bureau

Le Directeur du site de NYRSTAR, Monsieur BRASSART, est élu Président de la CSS. Les membres du bureau sont :

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant pour le collège Administrations de l'Etat ;
- Monsieur le Maire d'Auby ou son représentant désigné par le conseil municipal, pour le collège Elus ;
- Monsieur SALVINO, de l'Association AADE, pour le collège Riverains ;
- Monsieur VIJAUDON, DRH et Responsable Qualité, Sécurité, Environnement de NYRSTAR, pour le collège Exploitant ;
- Monsieur PLOUVIER, membre du CHSCT de NYRSTAR, pour le collège Salariés.

Présentation bilan annuel NYRSTAR

Monsieur RICOUART signale que la DREAL a effectué en 2012 des contrôles inopinés et des inspections. Un exercice POI (Plan d'Opération Interne) a été réalisé avec le support du SDIS. En 2012, le site a démarré la production industrielle d'indium métal. Cette même année, un nouveau bâtiment de stockage de MZD et un broyeur supplémentaire ont été installés.

Diverses actions ont été mises en place pour prévenir les risques :

- la modification d'une conduite gaz ;
- l'expertise et la remise en peinture du réseau gaz ;
- la rénovation des bornes de signalisation du réseau Oxygène ;
- l'interdiction de fumer sur tout le site ;
- la remise en état des rétentions ;
- la mise à jour de l'étude de danger pour l'atelier compactage et les bassins G4 et G5 ;
- le contrôle réglementaire des chaudières.

Les incidents survenus en 2012 ont concerné de faibles émissions de SO² (lors des mises à l'arrêt de l'installation) et de SO₃. Tous ces éléments ont été analysés et traités, avec notamment le renouvellement de l'échangeur en avril 2013. En outre, des fuites de gaz et un départ de feu sur une cellule d'électrolyse ont été signalés. Des actions correctives ont été mises en place.

Par ailleurs, afin de mieux se prémunir, les incidents survenus à l'extérieur du site (dans le Groupe ou dans les sites industriels similaires) sont étudiés.

Monsieur RICOUART présente ensuite le bilan relatif à l'exploitation des bassins. Les incidents ont concerné des vols de câbles, un envoi de poussière, le basculement d'une drague et une déchirure de la membrane de protection du bassin.

S'agissant du bilan environnemental, la qualité des rejets aqueux s'est nettement améliorée depuis dix ans (les flux de zinc, de plomb et de cadmium diminuent). Au niveau des rejets atmosphériques, les émissions de SO₂ ont été réduites grâce au remplacement du catalyseur.

En 2012, un débordement de la rétention des décanteurs en lixiviation a été contrôlé. En outre, trois dépassements de la teneur en mercure au rejet canal ont été enregistrés. Les diverses causes ont été identifiées et corrigées. Le mercure est désormais totalement maîtrisé. Pour réduire les rejets, il a été décidé de :

- transporter le ciment cadmium en big bag ;
- utiliser les eaux de ruissellement des bassins pour alimenter le compactage ;
- installer un laveur de roues pour camions ;
- mener une étude technico-économique visant à l'amélioration du stockage des matières premières (un plan d'investissement en a résulté).

Madame HAVEZ souhaiterait connaître l'avis de la DREAL sur les incidents impliquant le mercure.

Monsieur SANTERRE explique que les trois incidents ont pu être identifiés grâce à un suivi quotidien. Les incidents avaient des causes différentes ; les solutions apportées ont été satisfaisantes dans la mesure où les anomalies ne se sont pas renouvelés.

Un participant souhaite que la fréquence des contrôles inopinés ne diminue pas si les résultats sont corrects. Par ailleurs, il s'interroge sur le devenir des boues.

Monsieur SANTERRE précise que les contrôles inopinés qui se font en complément du suivi journalier réalisé par l'exploitant, ont pour but de corroborer ce suivi et de vérifier les valeurs limites de rejet. Si les valeurs limites d'émission sont respectées, la fréquence des contrôles inopinés est adaptée. En revanche, la périodicité des visites d'inspection n'est pas diminuée en cas de conformité aux prescriptions réglementant les installations et en particulier concernant celles qui sont liées au risque accidentel.

Monsieur BRASSART indique que des études sont menées sur la valorisation et l'exploitation des boues. Cependant, pour l'instant, la seule solution est le stockage. Monsieur JABLOWSKI, du S3PI, annonce que celui-ci a réalisé, avec l'aide des installations classées, une campagne d'information du public. Une brochure et des affiches, avec les consignes à suivre en cas d'accident, seront distribuées par les mairies.

Pour le Sous-Préfet,
La Secrétaire Générale,


Dominique JUHEL